



## COMMUNIQUE

Metz Métropole poursuit la reprise de la collecte sélective en porte à porte, aux jours et horaires habituels :

- A partir du lundi 4 mai pour la Ville de Metz
- A partir du lundi 11 mai pour les communes d'Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Jury, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Marly, Mécleuves, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Peltre, Saint-Julien-lès-Metz et Woippy

A la date de fin du confinement, l'ensemble des 44 communes bénéficiera ainsi d'une reprise complète de la collecte sélective.

D'ici là, il est rappelé aux habitants encore non desservis de conserver au maximum les déchets recyclables chez eux. Pour autant, si le stockage de ces déchets devient impossible, la Métropole les collectera avec les déchets ménagers. Ils peuvent également se rendre aux points d'apport volontaire, enterrés ou aériens, qui continuent à être collecter.

Rappel des autres mesures de gestion des déchets mises en place dans le contexte de confinement :

- les 8 déchèteries de Metz Métropole sont à nouveau ouvertes depuis lundi 27 avril (sauf jours fériés). Les entreprises sont invitées à continuer à se présenter à la déchèterie professionnelle, située rue de la Mouée à l'Actipôle de Metz, du lundi au vendredi, de 8h à 16h ;
- les prises de rendez-vous individuels pour l'enlèvement des encombrants en porte-à-porte reprendra progressivement à partir du 11 mai ;
- les collectes des points d'apport volontaire, qu'ils soient enterrés ou aériens, sont assurées. Si le nettoyage des équipements reprend à compter du 4 mai, le dépôt de déchets à proximité des conteneurs reste strictement interdit ;
- les collectes des déchets en porte à porte sont assurées les jours fériés ;
- les bacs doivent être remplis au maximum avant d'être sortis et les poignées nettoyées avec un produit désinfectant pour protéger les agents. En cas de surplus, il est nécessaire de conserver vos déchets et de les sortir pour la collecte suivante ;
- les mouchoirs, masques et gants usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement conservé 24 heures avant d'être placé dans celui destiné aux ordures ménagères ;

- les composteurs de quartier sont fermés au public ;
- la collecte des bornes à textiles, ainsi que la mise à disposition de composteurs sont suspendues.

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

[www.facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - [www.twitter.com/MetzMetropole](https://www.twitter.com/MetzMetropole)

[www.instagram.com/metzmetropole](https://www.instagram.com/metzmetropole)

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 -

[cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr)

**METZ MÉTROPOLE**  
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3  
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | [metzmetropole.fr](http://metzmetropole.fr)  
■ [facebook.com/MetzMetropole](https://facebook.com/MetzMetropole) | [Twitter](https://twitter.com/MetzMetropole) | [Instagram](https://www.instagram.com/metzmetropole)

